



PRÉFET DE L'AUDE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

**La DDTM vous informe sur la modification du Plan de Prévention du
Risque naturel inondation
du bassin de l'Orbiel et de la Clamoux
sur la commune de Villegly**

Par arrêté préfectoral n° 2012220-0008 en date du 14 août 2012, la modification du PPRi sur la commune de Villegly a été prescrite.

Les cartes d'aléas, d'enjeux et du zonage réglementaire ont été modifiées.

La DDTM souhaite aujourd'hui vous informer sur ces derniers éléments.

Dans ce but, vous pourrez consulter un dossier synthétique dans votre mairie du 29 octobre au 23 novembre 2012 inclus, aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

Vous pourrez nous faire part de vos observations grâce à un registre prévu à cet effet ainsi que par envoi d'un courrier électronique à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude à l'adresse suivante :

ddtm-sprisr@aude.gouv.fr

Les documents constituant le dossier de concertation peuvent également être consultés sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :

<http://www.aude.gouv.fr>

Rubriques : actions de l'État/prévention des risques et sécurité civile / plans de prévention des risques / Procédures en cours